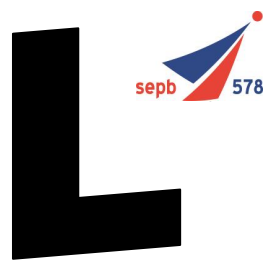


Mars 2014



L'info 578

Le syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec (CTC-FTQ)



Notre syndicat, c'est la force de ses membres!

Le Mot de la Présidente

Le Bonheur du travail

Depuis quelques mois. La Presse a lancé un appel à tous pour découvrir des dirigeants allumés et appréciés. Chaque semaine, les journalistes nous décrivent un ou une patronne qui privilégie la gestion participative. Cette semaine, Émilie Laperrière posait la question suivante, «*Comment votre agence fait-elle pour inspirer son équipe? Beaucoup d'entreprises ont des programmes très organisés pour motiver les troupes. Je crois que ce qui nous distingue, c'est la qualité des rapports humains. Le fait d'être souples, compréhensifs et de vraiment écouter les employés fait une différence*», répond le patron. Deux fois par an, un sondage est également rempli par les employés pour mesurer leur satisfaction. «*Même si ce n'est pas toujours facile, on prend en considération les résultats et les suggestions. On s'adapte*» **extrait de l'article d'Émilie Laperrière du samedi 25 janvier 2014.**

L'avis d'une experte : Ce qui frappe dans la gestion de ce patron, c'est sa capacité à faire rayonner ses valeurs personnelles. À l'heure où les organisations ne jurent que par la transparence, la collaboration, l'écoute et la communication, lui fait vivre ces principes. Tant de leaders se demandent comment motiver leurs équipes, il avoue ne pas avoir de programme organisé! Il n'en a pas besoin, car ses valeurs guident ses actions. La transparence se traduit par un partage d'information. L'importance de l'écoute se traduit par un sondage de la satisfaction des employés.

De là découlent des programmes de conciliation travail-famille et d'avantages sociaux. Résultat? Une culture d'entreprise forte, un véritable esprit d'équipe, des employés heureux et engagés où la croissance est au rendez-vous. -Laure Cohen van Delf, coach en gestion du changement et des communications, Smart Coaching.

Plusieurs de nos membres ont le bonheur d'évoluer dans des milieux de travail semblables. Mais pour certains, la méfiance et la gestion disciplinaire sont leur quotidien. Les lettres d'attente et les mesures disciplinaires se multiplient aggravant les problèmes et la démotivation. À l'ère où nous constatons une pénurie de personnel s'aggravant année après année, qui aura le courage et la détermination de changer les approches et de revoir les stratégies pour garder à l'emploi de la commission scolaire des employés motivés et heureux de contribuer au développement des enfants?

Refus d'accorder des vacances à la semaine de relâche

Je pensais avoir tout vu à la commission scolaire, je me trompais! Peut-on imaginer qu'une direction d'école puisse refuser d'accorder une semaine de vacances lors de la

semaine de relâche, et ce, malgré la directive qui encadre la prise de congé durant cette semaine. Le prétexte invoqué ne me convint pas de la décision puisque les vacances font partie de l'enveloppe budgétaire allouée aux écoles. Ce n'est pas d'hier que la directive en vigueur à la commission prévoit que les personnes salariées ont le choix de prendre une semaine de congé sans solde, d'utiliser le temps accumulé en heures supplémentaires, de recevoir une cessation d'emploi ou de prendre une semaine de vacances. Évidemment, nous évaluons les possibilités de recours pour nos membres. C'est tellement regrettable d'avoir à envisager les recours possibles (voir article ci-dessus) dans un dossier pourtant réglé depuis de nombreuses années.

Assemblées générales

Nouvelle formule en conformité avec nos statuts et règlements, nous tiendrons **3 assemblées générales selon nos 3 secteurs** : secteur général (**25 mars 2014**), secteur de l'adaptation scolaire (**26 mars 2014**) et le secteur des services de garde (**24 mars 2014**). L'assemblée générale est l'instance suprême de notre structure syndicale, c'est le forum le plus important pour tous nos membres. Nous sommes à la veille de la prochaine négociation nationale. Quelles seront les grandes orientations, les attentes que vous avez selon vos besoins? Quels seront les mandats que vous nous accorderez? Déjà, vos représentants au Conseil national du soutien scolaire (CNSS) travaillent à mettre en place un outil de consultation en ligne et les travaux vont bon train. Plusieurs sujets seront abordés. Je vous recommande fortement de participer en grand nombre. La démocratie syndicale commence par notre propre implication. On peut choisir de regarder passer la parade ou on peut choisir de s'intégrer dans la parade et donner le pas.

Élections provinciales

La ronde des belles promesses est commencée, les partis redoublent d'ingéniosité pour nous faire miroiter tout ce qu'ils feront pour nous faciliter la vie et pour nous enrichir. Créations d'emplois, investissements dans la santé, priorité pour l'éducation et probablement le paradis à la fin de nos jours comme disait mon père. Est-ce trop demander de nous assurer que l'avenir de nos enfants est pris en compte dans chaque décision que prendront les élues ? À suivre.

Syndicalement

Gisèle Dupuis

Présidente



SEPB-Québec, section locale 578, Courriel: sepb578@videotron.ca

Téléphone: 579 721-7372, Télécopieur: 579 721-7377

1180, rue Saint-Édouard, Longueuil, J4K 1T2





Avis de convocation

Aux membres du SEPB section locale 578

Assemblées générales

École secondaire Gérard Filion, (Auditorium)
1330, Curé-Poirier Ouest, Longueuil, J4K 2G8

- **Lundi, 24 mars 2014** Secteur des services de garde **18h30**
- **Mardi, 25 mars 2014** Secteur général **17h30**
- **Mercredi, 26 mars 2014** Secteur de l'adaptation scolaire **17h30**

L'assemblée générale est l'instance suprême de notre structure syndicale,
c'est le forum le plus important pour tous nos membres.

Staline à l'origine de la Journée des femmes



La Journée internationale des femmes comme nous la connaissons aujourd'hui puise ses racines dans diverses manifestations pour le droit de vote des femmes et de luttes ouvrières en Amérique du Nord et en Europe.

Dès 1911, en Europe et en Russie plus d'un million de femmes et d'hommes participent à des rassemblements pour protester contre la guerre et pour exprimer leur solidarité envers les autres femmes.

Les femmes russes manifestent le dernier dimanche de février de 1917 (8 mars selon le calendrier moderne) pour réclamer du pain et le retour de leur mari de la guerre. Cet événement a lieu en guise de commémoration, le président russe Lénine consacre en 1921 la date du 8 mars, Journée des femmes.

Au Québec, c'est à la fin des années 60 que l'intérêt pour la Journée internationale des femmes est avivé par le mouvement de libération des femmes. Le Front de libération des femmes lance officiellement une campagne nationale pour l'avortement libre et gratuit en organisant une marche à Montréal, le 8 mars 1971.

À ce jour, les groupes de femmes, les syndicats et les groupes communautaires perpétuent à faire du «8 mars» une journée annuelle de célébration, de manifestation et de revendications sociales.

Le 8 mars est devenu officiellement la journée des droits des femmes et de la paix internationale, dans de nombreux pays suite à l'adoption d'une résolution en 1977 par L'ONU.

Réf : Conseil du statut de la femme, Québec.

Chantal Legault, Direction SEP 578

Vérifiez votre statut d'employé

Pour les personnes salariées temporaires, il est temps de vérifier votre statut d'emploi.

Selon l'article 2-1.01 B) b)

« La personne salariée temporaire, qui a travaillé de façon continue au moins 6 mois depuis son embauchage ou dans le cadre de 2 ou plusieurs embauches immédiatement contigus, a aussi droit aux dispositions des clauses et des articles suivants :

- 3-5.00 Représentations syndicales
- 3-6.00 Libérations pour activités syndicales...
- 4-3.00 Conseil d'établissement
- 5-1.00 Congés spéciaux
- 5-3.00 Régimes d'assurance vie, maladie et salaire
- 5-4.00 Droits parentaux :selon les modalités prévues à l'annexe VI
- 5-6.00 Vacances
- 5-9.00 Accidents du travail et maladies professionnelles... »

Pour avoir votre statut de personne salariée temporaire de plus de 6 mois, vous ne devez pas vous être absenté plus de 2 jours que cette absence soit justifiée ou non.

Si vous croyez que votre statut est incorrect, contactez-nous : 579 721-7372

Gisèle Dupuis:	Présidente
Jacques Labonté:	1 ^{er} vice-président
Jean-François Labonté:	2 ^e vice-président
Laurier Boulet:	Trésorier
Danielle Thériault:	Secrétaire
Jocelyne Bruneau:	Directrice
Sonia Duchesne:	Directrice
Annie Lavoie:	Directrice
Marie-Claude Ethier:	Directrice
Chantal Legault:	Directrice
Diane Duchesne	Directrice
Madeleine Simard	Représentante des délégués
Isabelle Aubry, France Bénard	Représentante des délégués
Diane Duchesne:	Vérificatrice
Maria Cirino:	Conseillère syndicale